ADMINISTRATION COMMUNALE
DE TOURNAI

Service Urbanisme

Signature numérique de Ville de Tournai
Date : 2026.11.10 09:35:44 +01'00'

Dossier n° : RP/2026/7 / CDE

AVIS A LA POPULATION
AFFICHAGE DU 12/11/2026 AU 01/12/2026

RÉUNION D'INFORMATION DU PUBLIC PRÉALABLE À L'ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

(Projet de catégorie B, article D.29-1 §4 du Livre 1er du Code de l'Environnement)

Demandeur : **SRL NDI Capital**
Avenue Louise, 480 à 1050 Bruxelles

Le demandeur informe la population qu'une réunion d'information préalable à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement sera organisée :

Le lundi 30 novembre 2026 à 18h00
À l'Hôtel de Ville de Tournai (salon de la Reine)
Rue Saint-Martin 52 à 7500 Tournai

Demande de permis visé par une étude d'incidences sur l'environnement
PROJET DE RECONVERSION COMPLÈTE DE l'HÔPITAL NOTRE-DAME DE TOURNAI
sur le territoire de Tournai, avenue Delmée n°9 7500 Tournai

Cette réunion a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.66, § 2, et D.68, §§ 2 et 3 :
  - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
  - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément à la législation, la réunion sera enregistrée. L'enregistrement sera consultable à partir du lendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours sur le site internet : www.afp-pro.be/tournai-notredame . Cet avis restera publié sur le site internet de la Ville de Tournai jusqu'au 15 décembre 2026 inclus. La vidéo est détruite au terme de ce délai.

Suite à cette réunion, chacun est invité, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information (jusqu'au 15 décembre inclus), à adresser ses observations et destinées à la réalisation de l'étude d'incidences :

- par écrit au **Collège communal de Tournai**, Hôtel de ville de Tournai - rue Saint-Martin 52 à 7500 Tournai ou service.urbanisme@tournai.be (référence : **RP/2026/7-CDE**);
- avec copie au demandeur : **SRL NDI CAPITAL**, avenue Louise 480 à 1050 Bruxelles, lequel les communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences;

en indiquant ses nom et adresse, ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès :

- **pour la SRL NDI Capital, MERCO SRL (Monsieur Bernard Liégeois) – bl@mercorealestate.com**

Le directeur général,

(S) Pierre-Yves MAYSTADT

La Bourgmestre,
Par délégation,
L'échevin de l'urbanisme,
(S) Benjamin BROTCORNE